

Ports de pêche et de plaisance

M. Whiteway: Le député se trompe à deux égards: d'abord je n'ai pas eu 40 minutes.

M. Lalonde: Vous perdez votre temps—l'heure avance.

M. Oberle: J'ai honte du fait que vous veniez de la Colombie-Britannique.

M. Lalonde: Vous avez déjà perdu trois minutes.

M. Whiteway: Le gouvernement a présenté cette mesure législative le 10 décembre. C'est un indice de l'importance qu'il lui attache. Après l'avoir présentée en décembre, le gouvernement a attendu tout janvier, février, mars, avril, mai et quatre jours en juin.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Pouvez-vous compter jusqu'à deux?

M. Whiteway: Si le député pouvait faire la moitié de ce qu'il se prétend capable de faire en calcul mental, nous aurions bien plus de 35 millions de dollars pour les ports canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: En plein dans le mille!

Une voix: Il devrait prendre la parole; il représente une circonscription des Maritimes.

Mme Holt: Et on se demande pourquoi le bill n'est pas adopté!

M. McCain: Personne ne peut nous empêcher de parler ici.

Mme Holt: C'est là le problème!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Les députés ne devraient pas oublier qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

M. Whiteway: Nous avons adopté le bill C-37 en une journée. Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont disposés à appuyer des projets de lois valables mais nous nous devons, vis-à-vis de nos électeurs, d'étudier à fond les projets de lois qui sont présentés à la Chambre et je ne me laisserai refuser ce droit pas aucun ministériel. Si vous persistez à présenter des projets comme celui-ci, vous feriez mieux de ne pas vous attendre à pouvoir les faire adopter en une journée. S'il avait la moitié de l'importance que vous voulez lui attribuer, vous n'auriez pas attendu six mois pour le remettre au *Feuilleton*; alors, pas besoin de vous lever pour crier votre indignation...

Mme Holt: Je ne me suis pas levée, je suis assise.

M. Whiteway: C'est bien là votre problème. C'est très rare que vous preniez la parole à la Chambre. Vous, les députés libéraux de l'arrière-ban, vous n'avez même le courage de vous lever pour parler. Levez-vous donc et dites aux Canadiens pourquoi seulement 35 millions de dollars sont affectés aux ports pour petites embarcations.

M. Oberle: Vous ne ferez rien de bon pour vos commettants en vous accrochant aux pans de l'habit de l'homme des millions.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je dois encore rappeler aux députés que s'ils veulent prendre part au débat, ils doivent se lever et obtenir la parole en invoquant le Règlement ou en soulevant la question de privilège, mais dans le cas

[Mme Holt.]

présent, c'est le député de Selkirk (M. Whiteway) qui a la parole.

M. Whiteway: Merci, monsieur l'Orateur. Voici encore le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) qui proteste là-bas.

Le bill C-7 porte sur la gestion et l'aménagement de certains ports de pêche et de plaisance au Canada. A l'heure actuelle, la gestion de nos ports pour petites embarcations relève de la loi sur les ports et jetées de l'État, des règlements sur les quais dont elle est assortie et des décrets du conseil rédigés en 1895 et révisés en 1937. Je pense qu'il est temps que le gouvernement revoie tout cela.

● (2110)

Il ne fait pas de doute que la loi actuelle ne répond plus aux besoins administratifs des pêcheurs et des sportifs et qu'elle n'assure pas l'aménagement de ports pour petites embarcations. C'est en juin 1937 que l'administration des ports pour petites embarcations est passé du ministère des Pêcheries au ministère des Travaux publics et que le ministre a commencé à perdre peu à peu de son autorité étant donné qu'elle se faisait par décrets du conseil.

Dans le discours que le ministre a prononcé en décembre l'année dernière, il a déclaré que 2,300 installations gouvernementales étaient touchées par cette mesure et incluses dans la définition des ports pour petites embarcations. De ce nombre, 1500 servent uniquement aux pêcheurs et 800 sont utilisés à des fins récréatives. J'ai déjà fait valoir que le budget de cette année prévoyait 35 millions de dollars pour les frais de réparation et de construction de nouveaux quais pour les bateaux de pêche ou de plaisance. C'est très insuffisant.

Venons-en au lac Winnipeg. C'est un sujet dont j'ai souvent parlé à la Chambre. Il s'agit du plus grand plan d'eau douce situé entièrement en territoire canadien. J'ai failli dire que la pêche y était prospère. C'était en effet le cas jusqu'à ce que le gouvernement d'en face ne change tout cela. J'aurais aimé que le ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Guay) soit présent, car je vais aborder un sujet qui lui est très proche et très cher. Je veux parler de cette fameuse usine de transformation qui se trouve au milieu des champs de blé de sa circonscription. J'y arrive dans une minute. Quoi qu'il en soit, ce que je voulais dire, c'est que les quais et les installations portuaires du lac Winnipeg se sont détériorés.

M. Oberle: Voici le député de Saint-Boniface.

M. Whiteway: Le ministre vient d'arriver. Je parlerai dans une minute de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

M. Lalonde: Dépêchez-vous.

M. Whiteway: Le budget total du ministre de l'Environnement (M. LeBlanc), qui est en même temps responsable des pêches, s'élève cette année à 261.016 millions de dollars. Il n'est pas mauvais de comparer le budget total de ce ministère—en particulier les 35 millions de dollars destinés à la construction et à l'entretien des quais—avec le budget de Radio-Canada, par exemple.